

Commission Dressage

CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2025

CHARTRE QUALITÉ ORGANISATEUR 2025

1. Bien-Être Animal

Le CRE Grand Est demande à tous, impliqués dans le sport équestre, le respect du bien-être des équidés, qui est primordial et qui ne doit jamais être subordonné à des influences compétitives ou commerciales. Il est donc impératif que les chevaux soient protégés contre la surutilisation ou les abus.

Documents de référence :

- Site internet FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal>
- Site internet FEI : <https://inside.fei.org/fei/your-role/veterinarians/welfare>

2. Infrastructures

Les équidés doivent être entraînés et concourir sur des surfaces appropriées et sûres.

Tous les sols sur lesquels les équidés marchent, s'entraînent ou concourent doivent être conçus et entretenus de manière à réduire les facteurs susceptibles de provoquer des blessures et donc d'assurer l'intégrité physique des équidés.

Les écuries (box démontables ou fixes) doivent être sûres, hygiéniques (nettoyage complet entre 2 locations ou 2 équidés), confortables, bien ventilées et de taille suffisante pour le bien-être des équidés. Des points d'eau doivent toujours être disponibles (douches et abreuvement). Pour les cavaliers, toilettes propres obligatoires sur le site.

Piste d'entraînement

Sécurisée et adaptée, notamment en termes de qualité de sols.

1 paddock par piste (60x20 minimum) dans la mesure du possible.

Piste de compétition

Taille : 60x20 mètres

Jury : minimum 3 cabines de juge, avec, en C, une cloche audible, un micro, et une liaison du président de l'épreuve avec le paddock, si possible.

Agrément : fleurs, arbustes...

Secrétariat - bureau des calculs

1 local spécifique (chauffé si besoin, au calme, suffisamment grand, pas trop loin des pistes)

1 tableau d'affichage de taille suffisante pour les horaires, règlements des championnats et critères régionaux, chevaux au contrôle, résultats épreuves et championnats / critères, informations BEA, etc.

Le système de calculs, choisi par l'organisateur, doit permettre :

- Une impression, pour chaque cavalier, du protocole calculé avec les notes, la moyenne et les points de pénalités par juge et la note finale en pourcentage.
- Le classement final, avec notes et classements par juge.

Les résultats de chaque épreuve doivent être signés par le président de l'épreuve **avant** affichage. La publication numérique des résultats au fur et à mesure de l'épreuve n'a pas de valeur officielle.

3. Gestion du jury

Rappel du règlement Dressage FFE :

Pour toutes les épreuves de catégorie Pro, un Juge ne peut pas juger plus de 40 concurrents par jour. Dans les épreuves Amateur, Poney et Club, cela est recommandé.

Le choix du jury est effectué par l'organisateur en concertation avec la commission dressage. Pour chaque épreuve de championnat, et si possible pour les critères, 3 juges doivent être nommés, dont au moins un extérieur.

Les repas pour l'ensemble du jury (juges, commissaire au paddock, secrétaires, commissaires aux calculs), tous les jours de concours mais aussi la veille du 1^{er} jour si nécessaire et le dernier jour au soir (si le départ est prévu le lendemain du concours), sont à la charge de l'organisateur.

Commission Dressage

CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2025

Restauration : prévoir, si possible, une table réservée aux officiels, au calme, dans un local confortablement aménagé, et un repas complet.

Secrétaires et navettes

En nombre suffisant :

1 secrétaire par juge et par épreuve (aguerri pour les épreuves PRO, Amateur Élite et Amateur 1)

1 navette sur toute la durée du concours (ramassage des protocoles de chaque juge après chaque cavalier et transmission au bureau des calculs).

4. Accès au concours et circulation sur le site

Un fléchage précis du lieu du concours doit être mis en place.

Un parking stabilisé doit être organisé pour le stationnement des poids lourds, vans et véhicules du public.

L'entrée est libre durant toute la durée du concours

Des moyens adaptés sont mis en œuvre afin d'assurer la sécurité du public (séparation / circulation du public et circulation des chevaux).

La circulation des équidés ne doit pas se faire à proximité immédiate des pistes pendant les épreuves.

5. Communication

La sonorisation doit être de qualité et audible sur l'ensemble du site (y compris au paddock).

Un speaker est possible pour l'annonce des résultats au fur et à mesure.

La présence d'une horloge au paddock est fortement souhaitée.

Le juge en C doit avoir un micro même si présence d'un speaker.

Musique d'ambiance souhaitée pendant toute la durée du concours.

L'organisateur, en relation avec le Comité Régional d'Équitation du Grand Est, se charge de la communication auprès des médias régionaux avant et après la manifestation. Il est recommandé de prévoir une personne dédiée à la prise de photos lors des remises des prix.

L'organisateur devra transmettre **le soir même de la fin du concours** les résultats de l'ensemble des championnats et critères, avec, obligatoirement des photos des classés (avec légende claire) lors de la remise des prix. Cela impérativement par mail à : contact@cregrandest.fr avec copie à dressage.grandest@gmail.com. **A défaut, la subvention ne sera pas versée intégralement.**

6. Épreuves

Le programme du concours, en dehors des épreuves obligatoires, ainsi que les horaires des épreuves **et des remises de prix**, sont à concevoir par l'organisateur en concertation avec la Commission Dressage (la présidente ou le référent désigné). Les horaires ne peuvent être rendus publics qu'après validation par la commission Dressage du Comité Régional d'Équitation du Grand Est. Il est souhaitable que les horaires provisoires des épreuves soient connus 72 heures avant le début du concours ; les horaires cavaliers 48h avant le début du concours.

Epreuves obligatoires

- Championnats

Pro Elite Grand Prix

Pro 1 Grand Prix

Pro 2 Grand Prix

Pro 3 Grand Prix

Ama Elite Préliminaire et Grand Prix

Ama 1 Préliminaire et Grand Prix

Ama 2 Préliminaire et Grand Prix

Ama 3 Préliminaire et Grand Prix

- Critériums

Pro 3 / Ama Elite ; Pro 3 B Prépa et Pro 3 A Prépa

Ama 1 Imposées B et A

Ama 2 Imposées B et A

Ama 3 Imposées B et A

- Autres épreuves

Outre les épreuves supports, les reprises libres en musique doivent être proposées au moins le vendredi et si possible le samedi soir.

7. Remise des prix des championnats et critères

Outre la remise des prix des épreuves pour tous les cavaliers régionaux et hors région, qui reste à la charge de l'organisateur, une remise des prix spécifique au Championnat et au Critérium Dressage du Grand Est, ne concernant que les cavaliers du Grand Est sera effectuée ; (celle-ci pourra être distincte de la remise des prix des épreuves).

Les remises de prix s'effectuent de préférence à cheval, pour les 3 premiers, et à pied pour les classés de 4 à 8. Le Comité Régional d'Équitation du Grand Est offre plaques, flots et cadeaux.

Commission Dressage

CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS 2025

Les photos doivent être prises pour chaque podium et avec l'ensemble des classés. Les cavaliers sont appelés dans l'ordre inverse du classement.

8. Autre

Des box (en dur ou démontables) doivent être prévus pour tous les cavaliers qui en feraient la demande. Les tarifs doivent être raisonnables et figurer sur l'avant programme.

Pour les épreuves Championnat, l'engagement doit être au maximum le 1/10^e de la dotation de l'épreuve (Ex. Pro 1 GP, dotation 600 euros, engagement 60 euros maximum).

**Pas de nuisances sonores à proximité des box, en particulier la nuit, pour le repos des chevaux.
Pas de remise des prix à cheval à proximité des pistes sur lesquelles se déroulent des épreuves.**

9. Aide à l'organisateur :

La commission Dressage octroie une aide à l'organisateur des Championnats et critères du Grand Est sous forme d'une subvention de deux mille euros. A cette aide peuvent s'ajouter les subventions suivantes :

- Concours comportant des épreuves SHF Cycles libres et Classiques : 300 €
- Concours avec plus de 300 engagés (Am/Pro) : 300 €

Le versement intégral de la subvention est conditionné au respect total de la présente charte à laquelle s'ajoutent les obligations suivantes :

- Parution de l'avant-programme avant le 31 décembre de l'année N-1.
- Ouverture aux engagements 4 semaines minimum avant le début du concours
- Communication sur les réseaux sociaux et le Groupe Dressage Grand Est régulièrement durant les trois mois qui précèdent le début des championnats et criteriums.

CHAMPIONNAT ET CRITÉRIUM RÉGIONAL DRESSAGE 2025

Consentement organisateur

Je soussigné :
Nom, prénom

Représentant l'organisateur du concours de Dressage de :

Lieu : Date :

Organisateur (Nom FFE) :

N° FFE :, Support du Championnat et Critérium Régional Dressage du Grand Est, m'engage, en signant cette charte, à en respecter tous les articles énoncés.

À défaut, la subvention demandée par l'organisateur pourra être réduite de 50 %.

Fait le : À :

Signature organisateur (ou son représentant)

Signature Commission Dressage